LOI AVENIR PROFESSIONEL

Entreprise individuelle

Ou Société

Entreprise commerciale

Artisanale, Industrielle

GIE coopérative

agricole

Vous êtes une entreprise, une structure soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés

Vous êtes un expert-comptable et agissez pour le compte d'une entreprise, d'une structure

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

0,68 % de votre masse salariale brute

Fraction principale 87%

Financement de l'apprentissage

Solde de la taxe d'apprentissage 13%

Aide à la formation initiale technologique et professionnelle hors apprentissage

Collectée par le réseau des URSSAF et de la MSA chaque mois en DSN (déclaration sociale nominative)

Versée à la caisse des dépôts et consignations pour financer les contrats d'apprentissage

C F A

Déclaration du solde de la taxe d'apprentissage via la DSN : 1er avril 2023

Paiement auprès des Urssaf et MSA : 5 mai (+ de 50 salariés) ou 15 mai (- de 50 salariés)

Fléchage école : du 1er avril au 7 septembre 2023 sur la plateforme SOLTéA de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

N° UAI: 0860038Z

lycée Aliénor d'Aquitaine Poitiers

ÉTABLISSEMENT HABILITÉ

Établissement public du second degré assurant les formations initiales professionnelles et technologiques préparant aux diplômes professionnels.

VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE - 2023

Solde de 13% versé aux établissements assurant la formation initiale technologique et professionnelle

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS ETABLISSEMENT HABILITÉ

UAI : 0860038Z

Lycée Aliénor d'Aquitaine

41 Rue Pierre de Coubertin

86034 POITIERS

Tél personne de contact : 05 49 44 81 05

Mail: ce.0860038z@ac-poitiers.fr